BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°036-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-007/PRES DU 20 DECEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°IDA 5925-BF CONCLU LE 19 DECEMBRE 2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU DEUXIEME CREDIT REGIONAL POUR LA FACILITATION DU COMMERCE ET DE LA COMPETITIVITE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2017
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-007/PRES du 20 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° IDA 5925-BF conclu le 19 décembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du deuxième crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 mai 2017

Le Président

Le Secrétaire de séance

Blaise SAWADOGO

Salifou DIALLO

Assemblée Nationale
Le Président
BURKINA FASO